

AR Prefecture

006-210600110-20240605-DM2024\_30-DE  
Reçu le 05/06/2024



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2024/ 30

DATE D'AFFICHAGE : **05 JUIN 2024**

OBJET : FLOTTE AUTOMOBILE – CESSION DU VEHICULE UTILITAIRE COMMUNAL DE MARQUE PIAGGIO IMMATRICULE AC 239 SV

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code civil,

VU la délibération n°08 du 02/06/2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant, que la commune est propriétaire d'un véhicule utilitaire électrique de marque PIAGGIO immatriculé AC-239-SV, acquis le 08 septembre 2009.

Considérant, que le véhicule susvisé, aujourd'hui inutilisable, nécessite d'importants et de coûteux travaux de réparation mécanique et électrique.

Considérant, que ledit véhicule ne peut être cédé à une personne privée du fait de l'impossibilité d'obtenir le contrôle technique obligatoire.

Considérant, qu'en l'état, seule une cession vers un professionnel du réseau automobile est envisageable.

Considérant, que la SARL CARROSSERIE DUCA s'est portée acquéreur dudit véhicule en l'état pour un montant de 100 € TTC.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La cession en l'état du véhicule utilitaire électrique de marque PIAGGIO immatriculé AC-239-SV à la SARL CARROSSERIE DUCA, ayant son siège social au 19, boulevard Dominique Durandy à Saint-Jean-Cap-Ferrat (06230), pour un montant de 100 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le **05 JUIN 2024**



Le Maire,  
Roger ROUX